

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Artisanat et métiers d'art, option Communication visuelle pluri média

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n°12	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art, option Communication visuelle pluri média intervient dans le domaine de la communication et de la chaîne graphique.

Ses compétences artistiques et techniques sont exploitées pour participer à la réalisation, finaliser et contrôler numériquement des projets de communication multi supports inhérents au domaine de la communication graphique : illustration 2D/3D, animation multimédia, web design, affiche, communication d'entreprise et institutionnelle presse magazine et quotidienne, édition, publicité, signalétique, identité visuelle.

A l'aide des logiciels spécifiques de mise en page, de dessin vectoriel, de traitement de l'image, d'animation, de conception web et une bonne connaissance des périphériques, il assure tout ou partie de l'élaboration de documents numériques destinés à être imprimés ou diffusés sur tous supports multimédia.

Il est amené à réaliser des croquis d'intention, des illustrations préparatoires à l'aide des techniques traditionnelles (dessin) à partir des préconisations élaborées par des designers graphiques.

Par sa culture, sa sensibilité esthétique et son sens des responsabilités, il peut aussi être sollicité pour engager une réflexion créative partagée et être ainsi amené à proposer des axes de recherche ou des pistes de conception de projets de communication.

Il est amené à travailler essentiellement en équipe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Agences de communication,

- Studios de création et d'exécution graphique,
- Studios graphiques intégrés professionnels et associatifs,
- Maisons d'édition,
- Presse.

- Maquettiste,
- Agent d'exécution graphique,
- Infographiste 2D, 3D,
- Assistant de conception PAO,
- Opérateur graphiste multimédia.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1306 : Prépresse

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- * Étude d'un produit de communication,
- * mathématiques,
- * sciences physiques et chimiques.
- * Étude critique d'œuvres relevant des arts visuels et du design de communication.
- * réalisation d'un document de communication

- * Évaluation de période de formation en milieu professionnel,
- * Élaboration d'un projet de communication visuelle,
- * Réalisation PAO,
- * Soutenance d'un dossier de travaux professionnels,
- * Économie-gestion,
- * Prévention-santé-environnement.
- * langue vivante.
- * français et histoire, géographie et éducation civique.
- * artxappliqués et cultures artistiques.
- * éducation physique et sportive.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION			COMPOSITION DES JURYS
	OUI	NON	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.

En contrat d'apprentissage	X		Idem.
Après un parcours de formation continue	X		Idem.
En contrat de professionnalisation	X		Idem.
Par candidature individuelle	X		Idem.
Par expérience dispositif VAE	X		Idem.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :**

Articles D.337-51 à D.337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté ministériel du 26 avril 2011, portant création du baccalauréat professionnel Agencement de l'environnement architectural. Première session d'examen en 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet du Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : [Artisanat et métiers d'art option : communication graphique](#)